



Reprise apres conges d'office pour maladie

Par **marieve30**, le **02/08/2011** à **17:54**

Bonjour,rrnrvoila je me tourne vers ce forum pour trouver les reponses aux questions que je me pose, je vous remercie d'avancernrnje suis en conges d'office pour maladie (je suis fonctionnaire de la poste) depuis fevrier 2010 donc pratiqueemment 18 mois , je suis passer devant le medecin de prevention qui preconise une reprise de travail a temps complet mais avec une position assisse la moitie de mon temps de travail, la on me propose un poste avec de la manutention que je ne peux faire alors je voudrai savoir si je suis oblige de reprendre sur ce poste la ou ai je le droit de refuser en indiquant que cela ne correspond pas a ce qui a ete preconise?rrnr et d'autres part si je suis oblige de reprendre au bout de combien de temps puis je reprendre mes droits a l'arret maladie ?rrnr je veux bien reprendre mais au detriment de ma sante surtout que la je reprendrai du jour au lendemain a temps complet sans avoir droit au mi temps therapeutique puisque j'etais en conges d'office pour maladie qui n'octroie pas un mi temps therapeutique apres celui ci, je vous en prie repondez moi je suis stresse dans le doute de savoirrrnrmerci beaucoup marie eve

Par **linux09**, le **02/08/2011** à **23:10**

Bonjour,rnAvant de dire que vous refusez à votre employeur, parlez-en au médecin prescripteur de la recommandation qui a été faite. C'est ce médecin qui fait le lien avec votre employeur (sans divulguer votre état) et il est chargé de vérifier la compatibilité du poste proposé avec votre état de santé.rnrnJe n'ai pas saisi votre question. Si vous reprenez et que vous êtes malade, vous gardez vos droits. A partir du moment où on est vraiment malade et que cela ne va pas, on se soigne auprès des médecins qui attestent l'état de santé. Vous aurez vos droits. rnMoi, après un Traumatisme cranien, j'ai repris au bout de 3 mois croyant que j'allais bien. 3 jours après, je voyais double, perte d'équilibre. J'ai voulu faire la dure. Il a

bien fallu que je le dise : ça n'allait pas. J'ai été arrêtée finalement 9 mois de plus car mon état s'est dégradé.
Comme quoi, on ne peut pas prévoir notre état de santé mais il faut savoir la préserver. Si ça ne va pas, dites-le et faites le point avec le médecin.
Ne stressez pas, si vous êtes malade, que ce soit 18 mois ou plus, soignez-vous.
Il y a une différence entre être apte à la reprise d'une activité professionnelle (n'importe quel métier), et l'aptitude à [s]votre[/s] travail.
Donc, le médecin de la CPAM et le médecin du travail, c'est différent.
Si vous avez des questions, ou plus de précisions à apporter, n'hésitez pas.

Par **marieve30**, le **02/08/2011 à 23:24**

bonsoir,
merci alinoux09 , moi je n'ai pas de medecin cpam je suis fonctionnaire je depends pas de la cpam, on a le comite medical et le medecin de prevention de la " poste", on est au mois d'aout pas grand monde (vacances) ,et le rh me dit que si je reprends pas , j'aurai pas de salaire ce que je peux pas me permettre voila ce qui me fait peur ;;;

Par **linoux09**, le **03/08/2011 à 02:58**

Marieve30, je me suis mal exprimé mais on se comprend.
Essayez de nous donner plus d'infos.
Vous êtes en arrêt maladie jusqu'à qu'elle date ? Qu'en pense votre médecin généraliste ? (vous devez lui faire confiance; il restera votre meilleur interlocuteur si vous lui dites tout, quitte à répéter).
Que vous a dit le comité médical ?
Si le poste proposé ne correspond pas aux préconisations du médecin de prévention, votre employeur se met en tort. Informez-en le médecin de prévention rapidement.
Y en a ras-le-bol que le monde s'arrête de tourner chaque année au mois d'août, et que vous en subissiez les conséquences. Ne vous laissez pas faire. Envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception au médecin de prévention en expliquant votre situation car c'est à lui de s'assurer de la vérification de votre nouveau poste.
De préférence, marquez "A l'attention du Médecin de prévention" sans nom direct. Comme ça, un Médecin sera obligé de vous répondre, ils sont plusieurs et ils ne pourront pas se justifier de retard à cause du nom que vous aviez indiqué (parce que s'il est parti à Tahiti, vous comprenez que ça risque d'être long...).
S'il n'y a aucun médecin, pour ne pas rester dans une situation bloquée, penser à écrire à votre employeur en recommandé avec AR en indiquant les faits. C'est à dire, ne dites pas que vous refusez le poste proposé (cela pourrait se retourner contre vous). Dites bien que le poste proposé ne correspond pas à ce qui a été préconisé par le médecin de prévention au risque d'accentuer votre état de santé dans le mauvais sens.
Mais cette proposition de poste, elle vous a été notifiée par écrit ?
Attention, car votre employeur a des obligations à respecter en vers vous. Merci de nous dire comment on vous a indiqué votre nouveau poste.
Vous savez, dans tous les métiers, l'employeur a obligation d'assurer votre sécurité, et encore moins de porter atteinte à votre santé. Le temps des esclaves, c'est fini, même si on y est encore confronté tous les jours. Vous avez droit au "droit de retrait". Puis, vous mettez tout par écrit en lettre RAR et vous envoyez aux personnes concernées en expliquant.
Merci de nous éclairer par des réponses aux questions pour qu'on puisse vous aider.

Par **marieve30**, le **03/08/2011 à 11:37**

bonjour,rnrnvoilà j'étais en congés de maladie ordinaire de février 2009 à février 2010 depuis ayant épuisé mes congés ordinaire de maladie la poste m'a mis en congés d'office pour maladie jusqu'au 31 juillet 2011 j'ai rencontré le médecin de prévention le 29/07/2011 (il y a un médecin de prévention par département) qui a dit que je pouvais reprendre sur une position assise à "50 pour cent de mon temps de travail assise". j'ai donc téléphoné au RH mardi après midi qui m'a dit de rappeler mon RH de mon ancien poste de travail parce qu'ils avaient une place pour moi , j'ai reçu le recommandé ce matin me mettant en demeure de reprendre et j'ai appelé mon RH ce matin qui me demande de but en blanc de reprendre demain j'ai dit impossible ma voiture est au garage, donc je reprends lundi 8 août et je verrai le médecin de prévention une semaine environ après avoir repris pour qu'il confirme que le poste de travail est adapté à mon état , en plus je reprends avec du coup 7 h29m le matin jusqu'à 10h30 et reprise à 13h30 jusqu'à 16h 12 m et un samedi sur trois en plus. sachant que j'habite à 25 kms je ne peux rentrer alors que vais je faire pendant 3 heures..... je suis morte de stress.

Par **nathalie**, le **03/08/2011 à 15:43**

Bonjour,rnAh là là..., mais vous êtes en train de vous mettre en tort parce que si j'ai bien compris : vous auriez dû vous présenter à votre emploi le 1er août mais vous n'y êtes pas allés. Vous restez chez vous entre le 1er et le 07/08/2011 sans motif pour votre employeur. C'est ça ?rnSi c'est exact, vous êtes vraiment en tort et cela pourrait être considéré comme abandon de poste et se retourner contre vous. Et en plus vous êtes trop sympa de téléphoner à votre employeur (donc aucune preuve) alors que lui vous a envoyé un recommandé.rnEssayez d'aller voir votre médecin dû à votre état de stress pour vous faire arrêter ce jour jusqu'à la date du 7 août afin de régulariser votre situation.rnDans tous les cas, je vous conseille fortement de répondre à votre RH par écrit en recommandé avec AR en expliquant votre situation (ce qui s'est passé) et d'évoquer un bon motif d'absence du 1er au 7 août.rnSinon, reprenez demain si possible car là vraiment, votre employeur est dans son droit de vous mettre en demeure de reprendre.rnDonc finalement, le poste qu'ils viennent juste de vous proposer, est-ce qu'il correspond à votre état de santé ?rnDans votre précédent emploi, aviez-vous autant de "pause obligée" et l'obligation de travailler le samedi ?rnFaites attention à ce que cela ne devienne pas de la manipulation de la part de votre employeur pour vous faire craquer. Ne rentrez pas dans cette optique pour ne pas stresser davantage mais garder un œil sur ce qui se passe. Ménagez-vous, reprenez tranquillement, et restez en contact avec vos collègues, ne vous isolez pas.rnSi vous voyez le médecin de prévention dans une semaine, ça passera vite. L'appréhension sera les 2 premiers jours mais ZEN, après vous verrez, vous serez déjà devant le médecin de prévention. Pensez à bien tout lui expliquer, à lui parler de tout, même vos inquiétudes.rnrnAgissez rapidement vis à vis de votre RH (même envoyer un mail aujourd'hui, que vous complèterez par lettre RAR).rnBon courage.

Par **marieve30**, le **03/08/2011 à 21:57**

bonsoir,rnrnpour natalie,rnrnrnnon je devais pas reprendre le 1 août car j'ai reçu que le recommandé aujourd'hui des ressources humaines qui me dit de me mettre en contact avec mon RH de mon ancien poste de travail donc ce que j'ai fait de suite et la mon RH me demande si je peux reprendre demain , j'ai dit que non on reprend pas de but en blanc comme ça après 2 ans et demi d'absence, je reprends lundi et on verra comment ça se passe, je redoute les 3

heures de coupure, et la chaleur il fait tres chaud chez nous j'ai peur de pas pouvoir tenir le coup et je sais pas combien de temps apres je retrouve mes droits au conges maladie quelqu'un le sait il? merci d'avance